

Bosnie-Herzégovine

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Bosnie-Herzégovine compte 38 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Seize de ces conventions sont conformes au standard minimum.

La Bosnie-Herzégovine a signé l'IM en 2019, déposé son instrument de ratification le 16 septembre 2020, et notifié ses conventions fiscales non conformes conclues avec d'autres membres du Cadre inclusif. L'IM est entré en vigueur pour la Bosnie-Herzégovine le 1^{er} janvier 2021. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La Bosnie-Herzégovine met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP⁴³.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec la Bosnie-Herzégovine.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Bosnie-Herzégovine

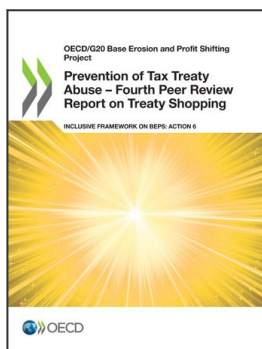
	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Albanie	Oui, IM		COP
2	Algérie*	Non	Non	COP
3	Allemagne	Non	Non	COP
4	Autriche	Non	Non	COP
5	Azerbaïdjan*	Non	Non	COP
6	Belgique	Oui, IM		COP
7	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
8	Chypre*	Oui, IM		COP
9	Croatie	Non	Oui, IM	COP
10	Émirats arabes unis	Oui, IM		COP
11	Espagne	Non	Oui, IM	COP
12	Finlande	Oui, IM		COP
13	France	Oui, IM		COP
14	Grèce	Non	Oui, IM	COP
15	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
16	Irlande	Oui, IM		COP
17	Italie	Non	Oui, IM	COP
18	Jordanie	Oui, IM		COP
19	Koweït*	Non	Oui, IM	COP
20	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
21	Malaisie	Non	Oui, IM	COP

⁴³ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Bosnie-Herzégovine choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

22	Moldova*	Non	Non	COP
23	Monténégro	Non	Non	COP
24	Norvège	Non	Non	COP
25	Pakistan	Oui, IM		COP
26	Pays-Bas	Oui, IM		COP
27	Pologne	Oui, IM		COP
28	Qatar	Oui, IM		COP
29	République slovaque	Oui, IM		COP
30	République tchèque	Non	Non	COP
31	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
32	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
33	Serbie	Oui, IM		COP
34	Slovénie	Oui, IM		COP
35	Sri Lanka	Non	Non	COP
36	Suède	Non	Non	COP
37	Turquie	Non	Oui, IM	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Iran*	Non



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Bosnie-Herzégovine », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/c5fcb16e-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.